



République Française
Département des Alpes- Maritimes
Ville de TENDE

EXTRAIT
DU REGITRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 31 MAI 2024

Le vendredi 31 mai 2024 à 18h00,
Les membres du conseil municipal de la commune de Tende se sont réunis dans la salle du conseil, sur convocation qui leur a été adressée le 24 mai 2024, par le Maire, sous la présidence de Jean-Pierre VASSALLO, Maire.

Etaient présents : Jean-Pierre VASSALLO – Dominique DALMASSO - Lucie MOULIN – Morgan MILANO – Sébastien VASSALLO – Jean-Charles QUERCIA - Marguerite CARBONI- Marilène DALMASSO – Maryse CASTELLANI – Françoise VADA – Caroline FRANCA – - Cyril LEJA - Patricia ALUNNO - Elise FERRARI - Julie CLAVAUD

Pouvoirs : Olivier GIACOMETTI à Caroline FRANCA – Florent REYNAUD à Sébastien VASSALLO – Myriam PASTORELLI à Lucie MOULIN

Absents excusés : Cédric BERGALLO

Membres du conseil municipal			
En exercice	Présents	Procurations	Absents
19	15	3	1

Mme Caroline FRANCA a été désignée secrétaire de séance.

Délibération n° 2024_63

Objet : 24 –7.5.1 – APPROBATION DU PROJET DE REFECTION DE LA CABANE PASTORALE DE VALETTE

Monsieur le Maire expose à ses collègues que la cabane de Valette est en mauvais état et ne permet pas de loger le berger dans des conditions décentes. En effet, lors des orages, le ruissellement des eaux pluviales entre dans la cabane par le sol et le mur aveugle situé au nord-ouest. La tempête ALEX a accéléré le phénomène et a dégradé la situation sanitaire du bâtiment.

Aussi, il devient urgent de procéder aux travaux de réfection de cette cabane. Le montant des

travaux a été estimé à :
Ingénierie (MOE, AMO, etc..) : 13 200,00 € HT
Travaux : 93 800,00 € HT
Total : 107 000,00 € HT

La commune a sollicité l'état dans le cadre des projets de développement et d'attractivité pour l'avenir des vallées et a reçu un avis favorable du comité de sélection.

Aussi, le plan de financement est le suivant :

Avenir des Vallées 50 % : 53 500,00 €
Département 30 % : 32 100 ;00 €
Commune de Tende 20% 21 400,00 €

Le conseil municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'approuver le projet de réfection de la cabane de Valette pour un montant de travaux estimé à 107 000,00 €
- D'autoriser le Maire à solliciter les subventions telles que prévues au plan de financement ci-dessus exposé
- D'autoriser le Maire à poursuivre les démarches correspondantes et à signer tous actes et documents afférents

*Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus.
Pour extrait conforme*

*Le Maire
Jean-Pierre VASSALLO*

Certifié exécutoire compte tenu de la publication sur le site internet de la Commune le:
Et de la réception en Préfecture le :